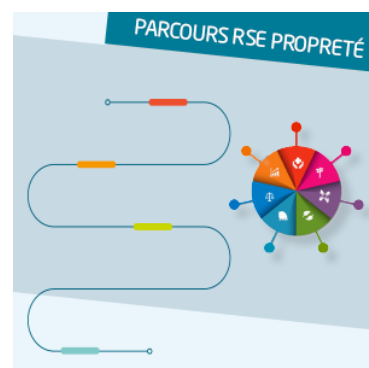


Formation RSE – GROUPE 25

1^{ère} journée : jeudi 19 mai 2022

Bulletin d'inscription
A retourner à la FEP Ile-de-France
info@fep-iledefrance.fr



VOTRE ENTREPRISE

Raison sociale

Adresse

N° de SIRET

Nbre de salariés

Nbre de salariés ETP

LE PARTICIPANT (référent RSE de l'entreprise)

Civilité – Prénom – Nom

Fonction

Tél / Portable

E-mail

ENGAGEMENT

Le dirigeant de l'entreprise s'engage à

- Participer aux entretiens de démarrage et de conclusion (1 h en visioconférence) pour fixer les orientations de l'entreprise en matière de RSE
- Donner la mission au participant d'élaborer ou de faire évoluer le plan d'action RSE de l'entreprise

Le participant s'engage à

- Participer aux 4 modules collectifs
- Respecter les RDV fixés en visioconférence avec le consultant
- Mobiliser les collaborateurs pour la réalisation de l'atelier en entreprise
- Mobiliser le temps de travail individuel nécessaire entre les différentes étapes de la formation afin d'aboutir à un plan d'action

MODALITÉS PRATIQUES

Le coût de la formation est pris en charge par Fare Propreté* avec une participation forfaitaire de l'entreprise, facturé par le consultant-formateur, de :

- 200 € HT pour les entreprises de moins de 20 salariés (ETP)
- 400 € HT pour les entreprises de 20 salariés et plus (ETP)

*Formation réservée exclusivement aux salariés et chefs d'entreprises non-salariés des entreprises à jour de leur cotisation au Fare Propreté.

Fait à

le

Signature et cachet